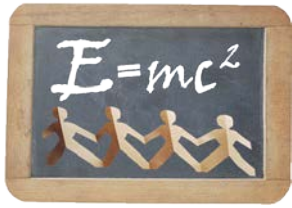


Tout ce que vous
avez toujours voulu
savoir sur



L'ECOLE DE ST-MARTIN

2017



2018

Table des matières

Page

1. Table des matières	
2. Introduction	
3. Corps enseignant	
4. Commission scolaire	
5. Services auxiliaires	
6. Absences sur temps de classe	
7. Horaires des cours	
8. Education physique, ACM/ACT	
9. Enseignement religieux	
10. Programme de piscine	
11. Calendrier scolaire	
12. Horaire des bus	
13. Horaire des bus	
14. Remarques importantes	
15. Remarques importantes	
16. Les règles d'or des transports en bus scolaire	
17. Camp de ski	
18. Santé	
19. Devoirs accompagnés	
20. Accueil ExtraScolaire	
21. Conseils de sécurité routière pour la rentrée scolaire	
22. Pro Juventute Veveyse	
23. Manifestations particulières	
24. Divers	

INTRODUCTION

Chers Parents,

Nouveaux ou « habitués » de nos murs, vos enfants et vous-mêmes trouverez dans ce bulletin toutes sortes d'informations concernant le fonctionnement de notre école.

Pour toute question touchant l'école et la vie scolaire de votre enfant, les enseignants et la commission scolaire se tiennent à votre disposition tout au long de l'année. N'hésitez pas à prendre contact avec eux.

Pour toutes les questions administratives, votre personne de contact est dorénavant M. Gilbert Rotzetter.

L'ensemble des coordonnées de contact utiles se trouvent dans ce fascicule ou sur le site Internet de l'école : www.st-martin-fr.ch, site qui reprend également toutes les informations données ici.

La commune de Saint-Martin facture aux parents Frs 60.- par élève en début d'année scolaire. Cet écolage regroupe les diverses petites cotisations demandées jusqu'ici au fil de l'année scolaire (photos de classe, patinoire, bibliothèque...) ainsi qu'une part des dépenses liées aux diverses sorties émaillant l'année scolaire de nos élèves. Toutefois, les camps verts et camps de ski continueront à être facturés directement par l'école.

Nous vous remercions également de bien vouloir prendre la peine de lire et de discuter avec votre enfant de la « charte des bus » proposée en page 16.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année scolaire 2017-2018 !

La commission scolaire et le corps enseignant

Bâtiment scolaire

Ecole enfantine et primaire de St-Martin Rte de Châtel 2A – CP 24 – 1609 St-Martin		021 907 70 59
--	---	----------------------

Corps enseignant

Direction d'établissement	Gilbert ROTZETTER Rue de l'Eglise 44 1611 Le Crêt direction.ep.verrerie@fr.educanet2.ch		079 267 38 71
--------------------------------------	---	---	---------------

Classes enfantines : 1H/2H

Céline JORDIL Stéphanie INACIO	1611 Le Crêt 1752 Villars-sur-Glâne	 	026 918 50 93 078 773 57 17
Tatiana JORDAN	1618 Châtel-St-Denis		078 619 08 60

Classes primaires

3H			
Célia Remy	1692 Massonnens		079 472 70 89
4H			
Nathalie VAUTHEY	1676 Chavannes-les-Forts		079 432 00 15
5H			
Gilberte CLEMENT Sylviane VUICHARD	1680 Romont 1624 Progens	 	026 652 36 42 026 918 59 73
6H			
Pascal SUGNAUX Virginie Monney	1628 Vuadens 1633 Marsens	 	026 912 06 82 079 509 04 50
7H – 8H			
Jessica Cornu	1682 Lovatens		078 647 46 79

ACM/ACT

Gilberte CLEMENT	1680 Romont		026 652 36 42
Armelle VALLELIAN-ETTER	1625 Sâles		026 917 01 44
Claude-Caroline Matthey	1609 Fiaugères		021 907 96 61

Commission Scolaire

Présidence :

Daniel Tüscher
1609 St-Martin
☎ 021 907 22 79

Vice-présidence / Liaison camp de ski :

Alexandre Perrin
1609 St-Martin
☎ 021 907 29 31

Secrétariat :

Renée Simonet
1609 Besencens
☎ 021 907 63 53

Fascicule scolaire / USL :

Corinne Friedli
1609 St-Martin
☎ 021 907 14 50

Transports :

Cyril Madorin
1609 Besencens
☎ 021 921 49 70

Manifestations :

Elena Bragagnini Borloz
1609 St-Martin
☎ 021 907 28 31

Représentant commune / Matériel scolaire :

Cédric Borer
1609 St-Martin
☎ 021 922 07 65

Délégué des maîtres :

Pascal Sugnaux
1628 Vuadens
☎ 026 912 06 82

Services Auxiliaires Scolaires

Services auxiliaires scolaires
GLANE-VEVEYSE
Rte des Misets 3
1618 Châtel-St-Denis

Secrétariat : Rue de l'Eglise 100
1680 Romont
☎ 026 652 30 60
administration@sas-gv.ch

Pour toute information, consulter notre site internet : www.sas-gv.ch

Absences sur temps de classe

Téléphone de l'école : (021) 907 70 59



En cas d'absence imprévue d'un élève, notamment en cas de maladie ou d'accidents, les parents ou les personnes qui en ont la garde doivent impérativement en informer l'enseignant responsable (RLS art. 39.1), ceci **avant le début des cours** et **sans aucune exception**.

En cas d'absences prolongées **ou répétées**, un certificat médical **sera exigé** (RLS art. 39.3)



En cas d'absences ne relevant pas de la maladie et n'excédant pas 4 semaines, une demande d'autorisation motivée, avec une pièce justificative, le cas échéant, doit être adressée au plus vite auprès du RE à l'aide du formulaire adéquat. (RLS art. 37 et 38.1).

Cette demande peut être acceptée ou refusée et ne peut pas faire l'objet d'une réclamation ou d'un recours (RLS art. 146.b).

Les congés pris sans autorisation du RE feront l'objet d'un rapport d'absence transmis au préfet. (RLS, art. 40.1)

Les numéros et les moments d'appels pour d'autres motifs que les annonces d'absences imprévues vous seront communiqués directement par les enseignants.

Le formulaire pour les demandes de congé se trouve sur le site de l'école : www.st-martin-fr.ch

Absences sur temps de classe



Cercle scolaire de St-Martin

Absence non annoncée d'un élève en classe

Procédure à suivre par les enseignants

A. Lorsqu'un enseignant constate qu'un élève est absent en début de classe et que son absence ne lui a pas été annoncée, il prend contact sans délai avec les parents pour déterminer ce qu'il en est (RLS 39.2). **Auparavant**, il contrôle si l'information a été transmise à un autre enseignant qui aurait oublié de la lui communiquer.

B. **L'enseignant** essaie d'appeler les parents à l'aide de la fiche des numéros fournis.

C. Si cette démarche est demeurée vaine, l'enseignant appelle Ursula Hugi (conseillère communale et conductrice de bus).

D. **Mme Hugi prend le relais** et entreprend les démarches suivantes :

- 1) Appeler à nouveau les parents à l'aide de la liste des numéros de téléphone fournie.
- 2) Si aucune information n'a pu être obtenue, parcourir attentivement le chemin de l'écolier jusqu'à son domicile, puis sonner à la porte du domicile pour s'assurer que l'enfant n'est pas resté endormi.
- 3) Si aucune réponse n'est obtenue et qu'aucun **numéro transmis** n'a pu être atteint, en accord, si possible, avec le RE ou Cédric Borer (conseiller communal), appeler immédiatement la police au 117.

Les frais inhérents seront mis à la charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence. (RLS, art.39.2)

Horaires

Classe 1H (1^{ère} enfantine)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Congé	08 h 00	08 h 00	Congé	08h00
Congé	11 h 35	11 h 35	Congé	11h35
MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI
Congé	Congé	Congé	13h30	Congé
Congé	Congé	Congé	15h10	Congé

Classe 2H (2^{ème} enfantine)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08 h 00	08 h 00	Congé	08 h 00	08 h 00
11 h 35	11 h 35	Congé	11 h 35	11 h 35
MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI
13 h 30	13 h 30	Congé	Congé	13h30
15 h 10	15 h 10	Congé	Congé	15h10

Les enfants des classes enfantines ont la récréation en même temps que les enfants des classes primaires. Toute l'année, une deuxième personne est présente pour la surveillance des enfants de première année enfantine. Les mardis et vendredis matins, les 1H et 2H ont l'école ensemble.

Classes 3H – 4H - 5H - 6H – 7H – 8H (Classes primaires)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00–08h50	08h00–08h50	08h00–08h50	08h00–08h50	08h00–08h50
08h50–09h40	08h50–09h40	08h50–09h40	08h50–09h40	08h50–09h40
Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
09h55–10h45	09h55–10h45	09h55–10h45	09h55–10h45	09h55–10h45
10h45–11h35	10h45–11h35	10h45–11h35	10h45–11h35	10h45–11h35
MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI
13h30–14h20	13h30–14h20		13h30–14h20	13h30–14h20
14h20–15h10	14h20–15h10		14h20–15h10	14h20–15h10

Alternance pour les 3H et les 4H :

- 3H congé le mardi matin ou le jeudi matin
- 4H congé le mardi après-midi ou le jeudi après-midi

Education physique

	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
matin	7H/8H 3H4H		1H 3H		4H 7H/8H
après-midi	5H + 6H	2H			5H + 6H

Remarques :

- Tous les enfants de 2H ont la gym le mardi après-midi.
Tous les enfants de 1H ont la gym le mercredi matin.
Les enseignantes des deux classes animeront ensemble les leçons d'éducation physique.
- Pour la leçon d'éducation physique, les élèves prendront une tenue de sport (t-shirt, short ou training,...) ainsi que des ballerines ou des chaussures de sport (semelle claire, sans rayures noires, car elles laissent des marques au sol).
- La douche est obligatoire après la leçon d'éducation physique, les élèves auront donc le nécessaire pour se doucher.
(Pas de douche pour les 1H).

Horaire ACM

Mardi	08h00 – 09h40	5H
Mardi	09h55 – 11h35	4H
Jeudi	08h50 – 09h40	7H/8H
Jeudi	09h55 - 11h35	7H/8H
Jeudi	13h30 – 15h10	6H
Vendredi	13h30 – 15h10	3H

Enseignement religieux

Enseignants

1H et 2H ⇒ A partir de la rentrée, 5 séances d'éveil à la foi.

3H	Véronique Verdon	1611 Le Crêt		079 280 68 34
4H	Claude Pillonel	1609 Besencens		021 907 92 72
5H	Katia Buttica	1609 Fiaugères		076 569 20 18
6H/7H/8H	Gisèle Aebischer	1609 St-Martin		021 907 10 69
	Vivienne Vaccher	1609 St-Martin		079 737 51 37

Classe des élèves de religion protestante

Secrétariat Paroisse	1618 Châtel-St-Denis		021 948 78 24
----------------------	----------------------	---	---------------

Des informations précises vous parviendront à la rentrée.

Religion

L'instruction religieuse fait partie de la grille horaire d'une classe primaire: elle occupe 2 unités de 50 minutes par semaine.

L'ENBIRO (ENseignement Biblique ROmand) est dispensé par l'enseignant durant une unité.

L'enseignement religieux, qui fait l'objet de la seconde unité, est donné par un-e catéchiste (respectivement catholique ou protestant-e).

Programme de piscine 2017-2018

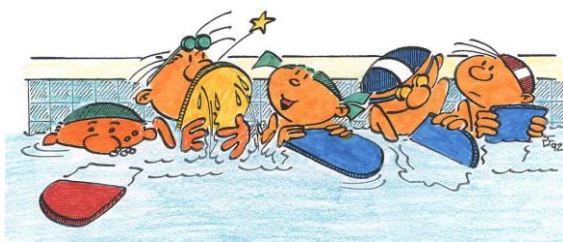
De 13h45 à 14h45 le lundi après-midi à Châtel-St-Denis

Les transports se font en bus scolaire

Lundi	28 août	Classe de 3H et de 7H/8H
Lundi	18 septembre	Classe de 4H, de 5H et de 6H
Lundi	25 septembre	Classe de 3H et de 7H/8H
Lundi	30 octobre	Classe de 4H, de 5H et de 6H
Lundi	27 novembre	Classe de 3H et de 7H/8H
Lundi	18 décembre	Classe de 4H, de 5H et de 6H
Lundi	29 janvier	Classe de 3H et de 7H/8H
Lundi	26 février	Classe de 4H, de 5H et de 6H
Lundi	26 mars	Classe de 3H et de 7H/8H
Lundi	30 avril	Classe de 4H, de 5H et de 6H
Lundi	28 mai	Classe de 3H et de 7H/8H
Lundi	25 juin	Classe de 4H, de 5H et de 6H

Nouveau : Le bonnet est **obligatoire** pour celles et ceux qui ont des cheveux longs.

Il est interdit de porter un bikini, seul les costumes de bain une pièce sont autorisés.



Calendrier scolaire 2017/2018

Vacances et congés :

Rentrée scolaire	Jeudi 24 août 2017
Automne	Du lundi 16 octobre Au vendredi 27 octobre 2017
La Toussaint	Mercredi 1 ^{er} novembre 2017
Immaculée Conception	Vendredi 8 décembre 2017
Noël	Du lundi 25 décembre 2017 Au vendredi 5 janvier 2018
Carnaval	Du lundi 12 février Au vendredi 16 février 2018
Pâques	Du lundi 2 avril Au vendredi 13 avril 2018
Fête du travail	Mardi 1 ^{er} mai 2018
Ascension	Jeudi 10 mai et vendredi 11 mai 2018
Pentecôte	Lundi 21 mai 2018
Fête-Dieu	Jeudi 31 mai et vendredi 1 ^{er} juin 2018
Fin de l'année scolaire	Vendredi 6 juillet 2018
Rentrée scolaire 2018/2019	Jeudi 23 août 2018

Horaires des bus scolaires

Le Jordil

Conductrices du bus pour les 3 tournées:

Tous les jours, sauf mardi Marianne Geiger

Mardi

Ursula Hugi



079 649 96 26



078 632 13 75

<u>1^{er} tour du bus</u>	Aller matin	Aller après-midi	Retour matin	Retour après-midi
St-Martin école	7h24	12h54	11h40	15h15
Ancienne école St-Martin	7h26	12h56	11h42	15h17
Le Jordil Laiterie	7h30	13h00	11h46	15h21
Prélaz	7h33	13h03	11h49	15h24
St-Martin école	7h36	13h06	11h52	15h27

Besencens

<u>2^{ème} tour du bus</u>	Aller matin	Aller après-midi	Retour matin	Retour après-midi
St-Martin école	7h37	13h07	11h53	15h28
Ancienne Laiterie Besencens	7h40	13h10	11h56	15h30
Atelier-Jeux	7h43	13h13	11h58	15h34
Banc de la Fusion	7h45	13h15	12h00	15h36
St-Martin école	7h50	13h18	12h03	15h40

Fiaugères

Conductrices du bus:

Mercredi et jeudi
Lundi, mardi et vendredi

Ursula Hugi
Isabelle Rossier

☎ 078 632 13 75
☎ 077 417 63 46

<u>1^{er} tour du bus</u>	Aller matin	Aller après-midi
Départ école	7h30	13h00
Hiaudzi	7h35	13h05
Croisée de Porsel	7h36	13h06
Ancienne Poste	7h37	13h07
Arrêt TPF	7h39	13h09
Bussard	7h41	13h11
<u>2^{ème} tour du bus</u>		
Départ école	7h43	13h13
Abri PC	7h47	13h17
Ecole	7h51	13h21

<u>1^{er} tour du bus</u>	Retour matin	Retour après-midi
Ecole	11h40	15h15
Croisée de Porsel	11h45	15h20
Hiaudzi	11h46	15h21
Ancienne Poste	11h47	15h22
Arrêt TPF	11h48	15h23
Bussard	11h50	15h25
<u>2^{ème} tour du bus</u>		
Ecole	11h55	15h30
Abri PC	11h58	15h33

Remarques importantes

- Les informations contenues dans ce fascicule ne seront en principe pas rappelées par les enseignants. **Aussi, nous vous demandons de le conserver précieusement et de le consulter régulièrement.**
- L'année scolaire 2016-2017 a marqué l'entrée en vigueur du Règlement d'exécution de la nouvelle loi scolaire. Ainsi, l'école fribourgeoise est dotée d'un cadre entièrement renouvelé qui doit lui permettre de s'adapter aux exigences d'un monde en perpétuelles mutations.
- Les changements organisationnels sont les plus importants et le rôle du responsable d'établissement et les droits et devoirs de tous les partenaires sont clairement définis. Pour rappel, le responsable d'établissement est chargé de l'organisation, du fonctionnement de l'établissement et de la conduite du personnel, de veiller à la qualité de l'enseignement et de l'éducation. Il doit aussi porter une attention particulière à la collaboration entre toutes les composantes du système scolaire.
- Vous pouvez consulter la nouvelle loi scolaire et son règlement d'application sur les sites officiels de la DICS ou du SEnOF. Lors des réunions de parents du début de l'année scolaire, les enseignants reviendront sur les changements apportés par la nouvelle loi et son règlement d'exécution.
- Les changements liés au nouveau cadre légal ne devraient pas modifier les habitudes de collaboration qui ont cours dans notre établissement scolaire. Si vous désirez un entretien avec l'enseignant(e) de votre enfant, contactez-le (la) directement. Grâce à un dialogue constructif, les problèmes peuvent certainement se régler.
- Si des parents jugent qu'il est nécessaire d'intervenir auprès d'une instance supérieure (responsable d'établissement, inspecteur, direction de l'Instruction publique), il est indispensable, dans un souci de transparence, d'en informer l'enseignant(e) puis, si nécessaire, le responsable d'établissement et l'inspecteur.

Remarques importantes

- Les élèves habitant à l'extérieur de St-Martin ont l'obligation d'utiliser les transports scolaires organisés à leur intention.
- Toutes les **questions et demandes** concernant les transports sont à faire auprès de **la commission scolaire**.
- **En cas d'absence** de votre enfant dans **la tournée des bus**, veuillez informer **les conductrices**.
- Les élèves qui n'utilisent pas les transports scolaires, même occasionnellement, sont sous la responsabilité des parents.
- Les élèves doivent être **à l'heure pour le départ du bus**. Merci de bien vouloir respecter les horaires.
- Les maîtres ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables d'accidents survenant avant l'arrivée du premier bus ou après le départ du dernier bus.
- Les planches à roulettes, rollers, patins à roulettes, baskets à roulettes, trottinettes et vélos sont interdits dans le cadre scolaire habituel (préau ou autre, durant le temps d'école).
- Tous les enfants sont surveillés à la sortie de l'école jusqu'au départ des bus.
- Lorsque vous venez **chercher ou amener votre enfant** à l'école, merci de **l'attendre à l'extérieur du bâtiment**.
- **Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'arrêter son véhicule devant le passage piéton et sur la place réservée au bus pour déposer ou chercher son enfant à l'école. Nous vous prions de bien vouloir utiliser la place de parc en haut de l'école.**
- Les jours ouvrables, il est interdit de se parquer sur la place des bus.

Les règles d'or des transports en bus scolaire

Chers Parents, merci de prendre quelques instants avec votre enfant, pour passer en revue ces quelques règles.

En attendant le bus...

Je reste en retrait du bord de la route.

A la montée...

Je patiente jusqu'à l'arrêt complet du bus avant de m'avancer et je monte sans bousculade.

Pendant le trajet...

Je reste attaché durant tout le trajet et cela jusqu'à l'arrêt complet du bus. Je respecte le matériel, je ne chahute pas et j'obéis au chauffeur.

Il est interdit de manger et de boire dans le bus.

A la descente...

Je descends sans bousculade et j'attends que le bus soit parti pour traverser la route.

En attendant que les bus partent de l'école...

Je ne dessine pas sur la surface poussiéreuse des bus, cela griffe la carrosserie !

En cas de soucis

Si le bus part sans moi...

de mon arrêt de bus : Je demande à mes parents de m'amener à l'école;

de l'école : Je m'adresse aux enseignant-e-s.

En cas de problème de comportement...

le chauffeur s'adressera à mon maître, ma maîtresse.

Camp de ski 2018

Du 8 au 12 janvier 2018 :

Camp de ski à **Vercorin** pour toutes les classes de la 3H à la 8H. Si ce camp de ski peut être réalisé pour un prix très raisonnable, c'est grâce à la participation financière de la commune et surtout grâce au bénévolat des membres du ski-club et des parents qui oeuvrent aussi bien à la cuisine que sur les pistes.

Pour l'organisation du camp de ski, de plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement et lors des réunions de parents.



**Toutes les personnes qui
désirent participer au camp
de ski, soit comme moniteur,
soit en cuisine, peuvent
s'annoncer !!**

auprès d'
Alexandre Perrin
☎ 021 907 29 31

(Dans la limite des places disponibles)

Santé



Examen médical

Un examen médical de l'enfant est demandé au cours de la deuxième année d'école enfantine. Cet examen est obligatoire pour tous les enfants avant l'entrée à l'école primaire.

Une carte de santé suivra l'enfant pendant toute sa scolarité, carte sur laquelle le médecin attestera que les examens médicaux ont eu lieu. Les parents ont le libre choix du médecin (privé ou scolaire).



Contrôle dentaire

Des contrôles dentaires sont prévus régulièrement par la direction de la santé publique et assurés par la cabine dentaire. La présence de la cabine dentaire à Saint-Martin est prévue durant l'année scolaire.

Si le contrôle a été préalablement effectué par un **dentiste privé**, une **attestation** établie par le dentiste devra être remise au corps enseignant. Merci de le faire **dès la rentrée scolaire**.



Les poux

Les poux se manifestent de manière récurrente ! Veuillez y être attentifs et contrôlez régulièrement la chevelure de vos enfants ! Merci.

Devoirs accompagnés (DA)



Les devoirs accompagnés se déroulent dans le bâtiment scolaire le lundi et le mardi après l'école. Une personne est là pour aider les élèves à faire leurs devoirs.

Horaire : lundi ou mardi de 15h20 à 16h20.

Les devoirs accompagnés reprennent à la rentrée, dès l'inscription d'au minimum quatre enfants.

Les enfants inscrits à l'AES rejoignent l'Accueil à la fin de la période.

Inscription auprès de Suzanne Michel au 079 233.17.40 ou à aes.stmartin@gmail.com.

Une fiche d'inscription est disponible sur le site Internet de la commune :

www.saint-martin-fr.ch, rubrique école-accueil extrascolaire.

Attention : il faut un minimum de quatre enfants inscrits pour que les DA soient mis sur pied.

(NB: Les enfants inscrits à l'AES dès 15h10 ont la possibilité d'y faire leurs devoirs de façon indépendante, dans une pièce calme)

Accueil ExtraScolaire



L'AES de St-Martin accueille les enfants à la ferme communale, place du Village 1 à Saint-Martin.

Ci-dessous les périodes d'ouverture actuellement en vigueur.

Possibilité de "dépannage" : par téléphone à la responsable de l'AES, au plus tard le matin-même **avant 9 heures**.

N.B. Prière d'annoncer au plus tôt la présence de votre enfant et de munir votre enfant de la fiche d'inscription qu'il apportera à l'Accueil.

Inscription : pour toute information, inscription, modification de fréquentation ou demande de dépannage, un seul contact :

Suzanne Michel, responsable de l'AES, au **079.233.17.40** ou à aes.stmartin@gmail.com

La fiche d'inscription se trouve sur le site Internet de la commune : www.saint-martin-fr.ch, rubrique école-accueil extrascolaire.

Horaires d'ouverture (sous-réserve de modifications)

	Déjeuner 7h00-8h00	Matinée 8h00-11h35	Midi 11h35-13h30	Après-midi 13h30 à 15h20	Après-école 15h20 à 16h30	---	---
LUNDI							
MARDI							
MERCREDI							
JEUDI							
VENDREDI							

Attention : l'AES est fermé aux périodes marquées en gris. Une nouvelle période peut être ouverte dès l'inscription de 5 enfants.



Conseils de sécurité routière pour la rentrée scolaire

En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre enfant à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.



- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles et la manière de les aborder ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- S'arrêter, regarder, écouter : c'est la méthode pour traverser !

A vélo, pas avant l'âge

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur les routes principales, ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir correctement dans toutes les situations ni de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- Seuls les vélos équipés selon les exigences légales sont admis sur la route ;
- Porter un casque réduit fortement le risque de blessures graves à la tête ;
- Les trottoirs sont réservés aux piétons. On ne peut les emprunter qu'en poussant son vélo !



Etre vu



Si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir, un accident sur deux pourrait être évité.

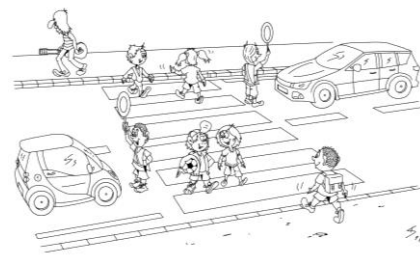
- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et contrastés ;
- Par faible luminosité, des accessoires réfléchissants sont perçus à 100m déjà.

Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac,...) !

En voiture

Renoncez au maximum à votre rôle de parents taxi : chaque véhicule constitue un danger de plus.

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... sans oublier que les places les plus sûres sont à l'arrière ;
- Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues. Faites descendre ou monter votre enfant du côté du trottoir ;
- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !





Pro Juventute Veveyse

Aide à la Jeunesse pour le district de la Veveyse

Envie de sortir ? Pro Juventute met à disposition des familles, une liste de babysitters, instruites par une infirmière-puéricultrice, et actives dans tout le district de la Veveyse (excepté Châtel-St-Denis).

Renseignements & inscriptions auprès de :

Béatrice Stuby : bstuby@bluewin.ch ou ☎ 077 400 73 67

Besoin de soutien ? Pro Juventute apporte une aide financière aux familles momentanément dans le besoin, aux crèches, aux jardins d'enfants, aux écoles, aux ludothèques, aux spectacles scolaires, aux diverses manifestations locales ou projets en faveur des enfants, au Passeport Vacances.

Renseignements auprès de :

Valérie Genoud : ☎ 021 948 01 33 ou valerie.genoud@hotmail.ch

Manifestations et activités particulières

Automne 2017 :

MEGA TOMBOLA en faveur du camp de ski.

Les enfants font en même temps la vente des timbres Pro Juventute, en faveur du camp de ski ainsi que des enfants et de la jeunesse du district.

MERCI d'avance de votre accueil bienveillant !



Le jeudi 7 décembre 2017

St-Nicolas vient à St-Martin. Les enfants de l'école vont à sa rencontre dans les rues de St-Martin et se retrouveront tous à l'école où St-Nicolas distribuera verges et biscômes... Toutes les familles et amis sont les bienvenus.

Divers

Ecole des parents, veuillez trouver ci-dessous le site Internet de cette association pour la région Veveyse :
www.edpfr.ch

Le jardin d'enfants "l'Atelier-Jeux", à Besencens, est à disposition des enfants de 2 ½ ans jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école enfantine.

Renseignements : Mme Danièle Helmstetter
1609 Besencens
 021 907 62 73

L'Atelier Jeunesse Veveyse : L'équipe d'accompagnement se compose d'une animatrice et d'un animateur socioculturel, de moniteurs, d'accompagnants et d'intervenants extérieurs au gré des activités.

Renseignements : www.atelier-jeunesse.ch
 079/409 87 57

Chaperon Rouge, votre enfant est malade et vous devez vous absenter... Vous cherchez une solution de garde ponctuelle en urgence. La Croix-Rouge fribourgeoise vous propose une solution efficace et rapide.

Tarifs et renseignements : www.croix-rouge-fr.ch/index.html
 026 347 39 49 de 7h30 à 11h30
 076 347 39 49 de 20h à 21h (Du dimanche au jeudi soir de 20h à 21h)

Les objets, habits, chaussures ... oubliés à l'école ou à la salle de gymnastique peuvent être récupérés chez les concierges.

 021 907 10 69 ou  079 483 63 58